

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DE SAINT DENIS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRETE CCAS - N° 393 / 2022

Fixant le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe titulaire

La Présidente du CCAS de la Ville de Saint-Denis,

- VU le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU le décret n°2016-596 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe titulaire au titre de l'année 2022 est fixé comme suit :

Nom/Prénom Direction	Date d'entrée au CCAS	Grade actuel	Grade d'avancement
AROQUIOM Johny Direction Ressources	01/02/1998	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe titulaire	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe titulaire

Article 2 : Le présent tableau fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Centre Communal d'Action Sociale est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis, le 08 DEC. 2022
La Présidente du CCAS



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DE SAINT DENIS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRETE CCAS - N° 394/2022

Fixant le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe contractuel

La Présidente du CCAS de la Ville de Saint-Denis,

- VU le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU le décret n°2016-596 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;

ARRETE :

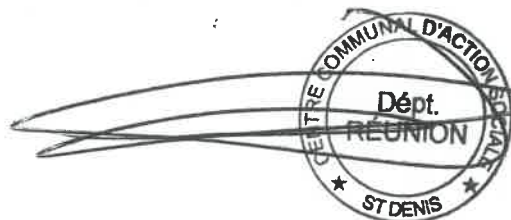
Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe contractuel au titre de l'année 2022 est fixé comme suit :

Nom/Prénom Direction	Date d'entrée au CCAS	Grade actuel	Grade d'avancement
LOUIS Marie Françoise Direction Petite Enfance	01/09/2009	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe contractuel	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe contractuel
MOUNIAMA David Direction Action Sociale	07/02/2000	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe contractuel	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe contractuel
SAVRIMOUTOU Richemond Direction Action Sociale	01/04/1999	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe contractuel	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe contractuel

Article 2 : Le présent tableau fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du Centre Communal d'Action Sociale est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis, le 08 DEC. 2022
La Présidente du CCAS



Pour la Présidente
par délégation le Vice Président
David BELDA

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DE SAINT DENIS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRETE CCAS - N° 395/2022

Fixant le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe contractuel

La Présidente du CCAS de la Ville de Saint-Denis,

- VU le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU le décret n°2016-596 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe contractuel au titre de l'année 2022 est fixé comme suit :

Nom/Prénom Direction	Date d'entrée au CCAS	Grade actuel	Grade d'avancement
MEDARD Rose Marie Direction Petite Enfance	30/11/2008	Adjoint technique contractuel	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe contractuel
TECHER Marie Jessy Direction Action Sociale	01/10/2008	Adjoint technique contractuel	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe contractuel

Article 2 : Le présent tableau fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du Centre Communal d'Action Sociale est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis, le 08 DEC. 2022
La Présidente du CCAS


Pour la Présidente
en déléguation le Vice Président
David BELDA